



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4490

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement -
Année 2017

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine

SEANCE DU 21 JANVIER 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

**2019/4490 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT -
ANNEE 2017 (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE
LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **9 janvier 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement a été présenté au Conseil de la Métropole du 10 décembre 2018 par délibération

n° 2018/3212. En application de l'article D 2224-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Maire présente ce rapport au Conseil municipal, destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport annuel tel que présenté comporte, notamment, les indicateurs techniques et financiers prévus à l'article D 2224-1 et aux annexes V et VI du CGCT.

I - Le service public de production et de distribution de l'eau potable

1 - L'exploitation du service public d'eau potable

Le rapport rend compte de la politique et des actions menées par la Métropole en sa qualité d'autorité organisatrice et de maître d'ouvrage du service ainsi que de la gestion du service délégué, au cours de l'année 2017 par les exploitants pour son compte et sous son contrôle.

Le contrat de délégation de service public de production et de distribution d'eau potable a pris effet le 3 février 2015 avec le prestataire Eau du Grand Lyon. Pour les 362 000 abonnés, il s'est traduit par une baisse du prix de l'eau.

Au 1^{er} janvier 2018, le prix du mètre cube d'eau potable payé par l'utilisateur, comprenant une part Métropole et une part délégataire pour l'abonnement et pour la consommation, s'établit à 1,7240 € HT par mètre cube (prélèvements pour tous organismes compris).

Ainsi, sur la base d'une consommation semestrielle de 60 m³, la part eau potable de la facture semestrielle de référence s'élève, abonnement et tous prélèvements pour tous organismes compris, à 109,13 € TTC (TVA à 5,5 % sur l'ensemble des postes).

2 - Les investissements financés et réalisés dans le cadre du budget annexe des eaux

En 2017, la Métropole a réalisé 12 M€ HT d'études et de travaux. L'Agence de l'eau Rhône- Méditerranée et Corse a apporté 0,083 M€ de financements pour ces travaux dans le domaine de l'eau potable, sous forme de subventions à la Métropole. De plus, dans le cadre de ses obligations contractuelles, le délégataire Eau du Grand Lyon a dépensé

23,865 M€ HT. Ainsi, ce sont 35,865 M€ HT d'investissements réalisés par la Métropole et son délégataire sur l'année 2017.

II - Le service public d'assainissement collectif

1 - L'exploitation du service public d'assainissement collectif

Le service public d'assainissement collectif est géré en régie par la Métropole. Il est financé principalement par la redevance d'assainissement prélevée par la Métropole sur chaque mètre cube d'eau en provenance du réseau de distribution d'eau potable ou de toute autre source et rejeté au réseau public d'assainissement collectif.

Au 1^{er} janvier 2018, le taux de la redevance d'assainissement collectif est de 1,015 € HT par mètre cube. Ainsi, sur la base d'une consommation semestrielle de 60 m³, la part variable assainissement de la facture semestrielle de référence s'élève, tous prélèvements pour tous organismes compris, à 78,84 € TTC, soit 1,3141 € TTC par mètre cube (TVA à 10 % sur l'ensemble des postes), la tarification assainissement ne comportant pas de part fixe.

2 - Les investissements financés et réalisés dans le cadre du budget annexe de l'assainissement

En 2017, dans le cadre du budget annexe de l'assainissement, la Métropole a réalisé pour 23 M€ HT d'investissements au titre de l'extension et de l'amélioration des réseaux, des stations d'épuration et de relèvement et des raccordements à l'égout public, selon le détail ci-dessous :

- sur les réseaux d'assainissement collectif : 17,362 M€ HT,
- sur les stations d'épuration : 4,454 M€ HT,
- sur les diverses études, acquisition de matériel et véhicules d'exploitation, logiciels techniques (télégestion et systèmes d'information géographiques) : 1,249 M€ HT.

DELIBERE

Le Conseil municipal prend acte des éléments détaillés du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2017.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Sandrine FRIH